

# REPUBLIQUE FRANCAISE



## RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE LA MEUSE

Recueil n°31

24 Mars 2016

### SOMMAIRE

**PREFECTURE DE LA MEUSE**

**DIRECTION DES SERVICES DU CABINET**

**BUREAU DU CABINET**

Arrêté 2015-2251 du 4 décembre 2015 accordant la médaille d'honneur du Travail à l'occasion de la promotion du 1er janvier 2016

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES**

Arrêté préfectoral n° 2016-5211 du 10 mars 2016 modifiant la liste des terrains soumis à l'action de l'Association Communale de Chasse Agréée de GEVILLE

Arrêté n° 2016- 5230 du 18 mars 2016 portant agrément de l'Association Intercommunale de Chasse Agréée de TANNOIS GUERPONT

Arrêté n°5246-2016-DDT-DIR du 23 mars 2016 concernant la subdélégation de signature en matière d'administration générale

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DE LA COHESION  
SOCIALE ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

Arrêté préfectoral n° DDCSPP n° 2016-0036 du 23 mars 2016 attribuant l'habilitation sanitaire à Mr RAUCROIX Philippe-Alexandre

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE LA MEUSE  
ISSN 0750-3969  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : LE SECRETAIRE GENERAL DE LA PREFECTURE  
DE LA MEUSE  
REALISATION ET COMPOSITION : SERVICE DES RESSOURCES ET DES MOYENS  
Tél. : 03.29.77.58.20  
Le recueil des actes administratifs est consultable sur le site internet de la Préfecture :  
[www.meuse.gouv.fr](http://www.meuse.gouv.fr)



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## PRÉFET DE LA MEUSE

CABINET  
DISTINCTIONS HONORIFIQUES

### ARRETE N° 2015-2551 du 4 décembre 2015

**Accordant la médaille d'honneur du Travail**

A l'occasion de la promotion du 1er janvier 2016

**Le Préfet de la Meuse  
Chevalier de l'Ordre de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite**

VU le décret 48-852 du 15 mai 1948 modifié instituant la médaille d'honneur du travail ;

VU le décret 84-591 du 4 juillet 1984 modifié par les décrets 2000-1015 du 17 octobre 2000 et 2007-1746 du 12 décembre 2007 ;

VU le décret du 12 novembre 2014 nommant M. Jean-Michel MOUGARD Préfet de la Meuse ;

VU l'arrêté du 17 juillet 1984 portant délégation de pouvoirs aux préfets pour l'attribution de la médaille d'honneur du travail ;

Sur proposition Madame la Directrice des Services du Cabinet,

### ARRETE

**Article 1 : La médaille d'honneur du travail ARGENT est décernée à :**

- Monsieur BAILLOT Laurent
- Madame BARRERE Pascale
- Madame BAUGEARD Rachèle
- Monsieur BECHAMP Joël
- Monsieur BERTHANIER Christophe
- Madame BIANCHI Sandrine
- Monsieur BIEZ Olivier
- Madame BLAISON Corinne
- Monsieur BLEUZE David
- Madame BOUCHOT Valérie
- Monsieur BOUQUET Janick
- Madame BOYEZ Nicole
- Madame BRIC Denise
- Madame CARTIER Isabelle
- Monsieur CASSARD Yannick



Horaires d'ouverture du lundi au vendredi :

de 8:45 à 12:00 : ouverture des guichets et des services et de 13:30 à 17:00 : uniquement sur rendez-vous  
40 rue du Bourg CS 30512 55012 BAR LE DUC CEDEX - Tél : 03 29 77 55 55 - Télécopie : 03 29 79 64 49

site internet : [www.meuse.gouv.fr](http://www.meuse.gouv.fr)

courriel : [pref-courrier@meuse.gouv.fr](mailto:pref-courrier@meuse.gouv.fr)

- Monsieur CHEBANCE Pascal
- Madame COMPAGNON Catherine
- Monsieur CSEHI François
- Monsieur DELBECK Frédéric
- Madame DORE Maryline
- Monsieur DURET Laurent
- Madame FARQUE Annick
- Monsieur FAUQUENOT José
- Monsieur FAVEAUX David
- Madame FAVILLA Sylvie
- Madame FAYTRE Francine
- Monsieur FRANCOIS Patrick
- Madame GERARD Laurence
- Madame GERAUX Karine
- Monsieur GODIN Romuald
- Monsieur GOUVERNET Yann
- Monsieur HEILIG Didier
- Monsieur HENEGAR Patrick
- Monsieur HUMBERT Jean Sébastien
- Monsieur HUSSON Romuald
- Monsieur IAICHOUCHE Cyril
- Madame KAYAPINAR Sati
- Monsieur KIEFFER Albert
- Monsieur KOUDLANSKI Benoît
- Monsieur LAIR Robert
- Monsieur LALLEMAND Fabien
- Madame LANOIS Jocelyne
- Monsieur LEGENDRE Cyrille
- Madame LEGENDRE Nadine
- Monsieur LIGER Sylvain
- Monsieur MALTRAIT David
- Madame MARGUERES Anne Dominique
- Monsieur MARIN Pascal
- Monsieur MATHELIN Florent
- Madame MONASSE Nathalie
- Monsieur NOGENT Marcel
- Monsieur PAPAOGLOU Sylvie
- Monsieur PETERMANN Vincent
- Monsieur PICARD Meddy
- Madame PIONA Catherine
- Monsieur POINTE Patrick
- Madame RABACHE Sylvie
- Monsieur REITER Bruno
- Monsieur RELING Gérard
- Monsieur RENCK Martial
- Madame SANCHEZ Christine
- Monsieur SANFAUTE Laurent
- Monsieur SCEHI René
- Monsieur SCHEFFER Romuald
- Madame SIMIC Sandra
- Monsieur TETU Olivier
- Madame THOUVENIN Valérie
- Monsieur VERNET Pierre
- Monsieur VIEILLARD Jérôme

- Monsieur VIGNOLA Gérard
- Monsieur WAGNER Thierry
- Monsieur WELSCHER Hervé
- Monsieur WELSCHER Louis
- Monsieur WETZEL Jean-Louis

**Article 2 : La médaille d'honneur du travail Vermeil est décernée à :**

- Monsieur AUBRY Laurent
- Madame BEBIANO Hélène
- Monsieur BECHAMP Pascal
- Monsieur BELET François
- Monsieur CAILLET Laurent
- Monsieur COLLINET Olivier
- Madame DANDEU Anne
- Monsieur DELBECK Frédéric
- Madame DE PRA Catherine
- Madame FARQUE Annick
- Madame FARQUE Brigitte
- Monsieur FEUILLATRE Mario
- Monsieur FRANCOIS Patrick
- Madame GALLAND Chantal
- Madame GAYET Anita
- Monsieur GERARD Philippe
- Monsieur GETTLIFFE Jean-Claude
- Madame GETTLIFFE Valérie
- Madame GIRARD Elisabeth
- Madame GUILLAUME Edith
- Monsieur GUILLAUME Franck
- Monsieur GUILLON Jean-François
- Monsieur HENRION Gilles
- Monsieur HERMANS Eric
- Madame JACOB Isabelle
- Monsieur JACQUEMIN Thierry
- Monsieur JOAQUIN Denis
- Monsieur KIEFFER Albert
- Monsieur KOPP Philippe
- Madame KREMER Bernadette
- Monsieur LAURENT Serge
- Madame LEFEVRE Marie Roberte
- Madame LEGENDRE Nadine
- Monsieur MAHAUT Lionel
- Monsieur MAIRE Gilles
- Monsieur MEGNY Vincent
- Monsieur MICHEL Tony
- Monsieur PETITCOLAS René
- Monsieur RIO Laurent
- Monsieur RODRIGUES Patrick
- Madame SANCHEZ Christine
- Monsieur SCHILLINGER Didier
- Monsieur SIMON Michel
- Monsieur THIOLIERE Eric
- Monsieur THOMAS Jean-Claude

- Madame TYLCZ Antoinette
- Monsieur VALLERIN Serge
- Madame VOLT Christine
- Monsieur WARIN Franck
- Madame WEBER Gisèle

**Article 3 : La médaille d'honneur du travail OR est décernée à :**

- Monsieur ANSMANT Hervé
- Monsieur BAYETTE François
- Monsieur BEGARD Jean-Paul
- Monsieur BERGMANN Jean-Pierre
- Madame BERTELLE Elvira
- Madame BERTHAULT Françoise
- Monsieur BIANCHIN Stéphano
- Monsieur BLUZAT Bruno
- Monsieur BONTEMPS Gérard
- Madame BROGNIEZ Corinne
- Monsieur BUET Alain
- Monsieur DELACROIX Patrice
- Monsieur DELBECK Frédéric
- Madame DROOLANS Nelly
- Monsieur DRU André
- Madame DUFFOURC Nicole
- Monsieur FAUCHER Didier
- Monsieur FLATRES Patrick
- Monsieur FLOQUET Jacky
- Monsieur FLOQUET Patrick
- Monsieur FRANCHOT Philippe
- Monsieur FRANCOIS Patrick
- Madame GAYET Anita
- Monsieur GELIN Patrice
- Monsieur GEORGES Hervé
- Monsieur GERARD Jean-Luc
- Madame GREGOIRE Catherine
- Madame GROSCOLAS Marylène
- Madame GUYOT Corinne
- Monsieur HEIDERICH Gilles
- Monsieur HEITZ Daniel
- Monsieur JACQUES James
- Madame JOLLY Marie-Pierre
- Madame JOUGLEUX Muriel
- Monsieur KIEFFER Albert
- Monsieur LABBE Patrice
- Madame LANDANGER Marie-Christine
- Monsieur MARTINET Rémy
- Monsieur MASELLI Gilles
- Monsieur MASSOMPIERRE Eric
- Monsieur MILLOT Serge
- Monsieur MOUCHOTTE Pascal
- Monsieur NEY Florent
- Monsieur PARISOT Lionel

- Monsieur PATE Jean-Noël
- Monsieur PERRON Michel
- Monsieur PETITJEAN Dominique
- Monsieur PEYREGNE Jean-Paul
- Monsieur PIQUARD Patrick
- Monsieur RAMBAUD Thierry
- Monsieur REINBOLT Philippe
- Monsieur ROBELLAZ Pascal
- Monsieur RODRIGUES Patrick
- Madame SANCHEZ Christine
- Madame SAUVAGEOT Maryse
- Monsieur SIGHI Francis
- Monsieur TABOURET Richard
- Monsieur VANNESSON Patrick
- Monsieur VARIN Pascal
- Monsieur VIERRE Didier

**Article 4 : La médaille d'honneur du travail GRAND OR est décernée à :**

- Monsieur ANCIAUX Jean-Marie
- Monsieur AUBRY Gilles
- Monsieur BEAUMET Jean-Paul
- Monsieur BEAUMET Patrick
- Madame BELLOSSAT Evelyne
- Madame BERTELLE Elvira
- Monsieur BOURGUIGNON Jean-François
- Monsieur BROUTIN José
- Monsieur CHAOMLEFFEL Patrick
- Monsieur CHEVELLE Denis
- Monsieur COTTIN Didier
- Monsieur DROSNE Philippe
- Monsieur EVRARD Daniel
- Madame EVRARD Evelyne
- Madame FIAUX Jacqueline
- Monsieur FINOEL Franck
- Madame GATINOIS Marylène
- Madame GIGLEUX Lysiane
- Madame GRANDBARBE Anne
- Monsieur HUGÉAT Philippe
- Monsieur JACQUESSON Jean-Claude
- Monsieur JANNOT Guy
- Monsieur JOURD'HEUIL Patrick
- Monsieur KIEFFER Albert
- Monsieur LAMELI Jean-Pierre
- Madame LAUMONT Christine
- Monsieur LAURENT Martial
- Madame MALNORY Evelyne
- Monsieur MARTIN Guy
- Monsieur MAUREL Philippe
- Madame MORIOT Pascale
- Madame MULLER Edith

- Monsieur PATE Jean-Noël
- Madame PAUQUET Annie
- Monsieur PICARD Christian
- Monsieur REINBOLT Philippe
- Monsieur RICHIER Robert
- Monsieur SANCHEZ Didier
- Madame SCHORDING Martine
- Monsieur SERVAIS Guy
- Monsieur TACCON Michel

**Article 5 :** Monsieur le Secrétaire Général et Madame la Directrice des Services du Cabinet sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture.

BAR LE DUC, le 4/12/2015

Le Préfet de la Meuse,

Jean-Michel MDUGARD



Recours contre le présent arrêté peut être formé devant le tribunal administratif de NANCY dans le délai de deux mois à compter de sa notification.





PREFET DE LA MEUSE

Direction Départementale  
des Territoires

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL**  
**n° 2016-5211 du 10 mars 2016**

**modifiant la liste des terrains soumis à l'action  
de l'Association Communale de Chasse Agréée de  
GEVILLE**

**Le Préfet de la Meuse,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

- VU le Code de l'Environnement et notamment les articles L. 422-6, L. 422-10 à L. 422-15, L. 422-20 et R. 422-17 à R. 422-32 ;
- VU la loi n° 64-696 du 10 juillet 1964 et le décret n° 66-747 du 6 octobre 1966 portant règlement d'administration publique, pour son application,
- VU le décret du 12 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Jean-Michel MOUGARD, Préfet de la Meuse ;
- VU l'arrêté ministériel du 22 mars 1972 ordonnant la création d'une association communale de chasse agréée dans toutes les communes du département de la Meuse,
- VU l'arrêté préfectoral n° 86-2271 du 15 septembre 1986 fixant la liste des terrains devant être soumis à l'action de l'ACCA de GEVILLE,
- VU l'arrêté préfectoral n° 88-4056 du 11 octobre 1988 portant agrément de l'ACCA de GEVILLE,
- VU l'arrêté préfectoral n° 2006-0158 du 22 mai 2006 modifiant la liste des terrains soumis à l'action de l'ACCA de GEVILLE,
- VU l'arrêté préfectoral n° 2016-5176 du 3 mars 2016 modifiant la liste des terrains soumis à l'action de l'ACCA de GEVILLE,
- VU l'arrêté n° 2014-3983 du 1er décembre 2014 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Pierre LIOGIER, Directeur Départemental des Territoires de la Meuse,
- Considérant que des parcelles ont été omises dans la liste des enclaves figurant à l'arrêté n°2016-5176 susvisé ;
- Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires,

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Les parcelles cadastrées section D n° 28 et 43, ZA n° 17 d'une superficie de 14,3603 ha figurant dans l'opposition « BAILLY Gérard » reconnue fondée, désignée à l'annexe 1 de l'arrêté du 15 septembre 1986 susvisé, sont réintégrées dans le territoire chassable de l'ACCA de GEVILLE.

**Article 2 :** Les parcelles cadastrées section ZA n° 5, 6, 12, 15, 35 et 36 d'une superficie de 11,1300 ha sont ajoutées à la liste des enclaves figurant à l'annexe 2 de l'arrêté susvisé.

**Article 3 :** L'arrêté n° 2016-5176 du 3 mars 2016 est abrogé.

**Article 4 :** Délais et voies de recours :

Si la décision est contestée pour des motifs réglementaires, il est possible d'effectuer :

- soit un recours hiérarchique préalable auprès de Monsieur le Préfet de la Meuse dans le délai de deux mois à compter de la date de publication au Recueil des Actes Administratifs (RAA) de la présente décision ;
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de NANCY dans le délai de deux mois qui suivent la date de publication au RAA de la présente décision ou de la date de rejet du recours hiérarchique.

**Article 5:** Exécution :

- Le Directeur Départemental des Territoires de la Meuse,
- Le Président de l'ACCA de GEVILLE ,
- Le Maire de la commune de GEVILLE,
- Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Meuse,
- Le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de la Meuse,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché pendant au moins un mois par les soins du Maire aux emplacements habituellement utilisés dans la commune.

Bar le Duc, le 10 mars 2016

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur Départemental des Territoires,

A blue ink signature of Pierre LIOGIER, consisting of a large, stylized 'P' followed by a horizontal line and a vertical stroke.

Pierre LIOGIER

PREFET DE LA MEUSE

Direction Départementale  
des Territoires

**ARRÊTÉ**  
N° 2016- *5230* du **18 MARS 2016**

**portant agrément de l'Association Intercommunale de Chasse Agréée  
de TANNOIS GUERPONT**

**Le Préfet de la Meuse,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

- VU le Code de l'Environnement ;
- VU la loi n° 64-696 du 10 juillet 1964 et le décret n° 66-747 du 6 octobre 1966 portant règlement d'administration publique, pour son application ;
- VU le décret du 12 novembre 2014 portant nomination de Monsieur Jean-Michel MOUGARD, Préfet de la Meuse ;
- VU l'arrêté ministériel du 22 mars 1972 ordonnant la création d'une association communale de chasse agréée dans toutes les communes du département de la Meuse ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 86-3263 du 11 décembre 1986 portant agrément de l'Association Communale de Chasse Agréée de TANNOIS ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 81-3873 du 28 septembre 1981 portant agrément de l'Association Communale de Chasse Agréée de GUERPONT ;
- VU l'arrêté n° 2014-3983 du 1er décembre 2014 portant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Pierre LIOGIER, Directeur Départemental des Territoires de la Meuse ;
- VU la demande d'agrément présentée par Monsieur James ESTIEZ, président de l'AICA de TANNOIS-GUERPONT ;
- SUR proposition du Directeur Départemental des Territoires,

**ARRÊTE**

**Article 1** : L'Association Intercommunale de Chasse « TANNOIS GUERPONT », constituée conformément aux dispositions de la loi n° 64-696 du 10 juillet 1964 et le décret n° 66-747 du 6 octobre 1966, est agréée.

**Article 2 :** Délais et voies de recours :

Si la décision est contestée pour des motifs réglementaires, il est possible d'effectuer :

- soit un recours hiérarchique préalable auprès de Monsieur le Préfet de la Meuse dans le délai de deux mois à compter de la date de publication au Recueil des Actes Administratifs (RAA) de la présente décision ;
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif de NANCY dans le délai de deux mois qui suivent la date de publication au RAA de la présente décision ou de la date de rejet du recours hiérarchique.

**Article 3 :** Messieurs les Maires des communes de TANNOIS et de GUERPONT sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché aux emplacements habituellement utilisés.

**Article 4 :** Exécution :

- Le Directeur Départemental des Territoires de la Meuse,
- Le Maire de la commune de TANNOIS ;
- Le Maire de la commune de GUERPONT ;
- Le Président de l'ACCA de TANNOIS
- Le Président de l'ACCA de GUERPONT
- Le Président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Meuse,
- Le Chef du Service Départemental de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage de la Meuse,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs et affiché pendant au moins un mois par les soins des Maires aux emplacements habituellement utilisés dans leurs communes.

Bar le Duc, le **18 MARS 2016**

Pour le Préfet et par délégation,  
Le Directeur départemental  
des Territoires de la Meuse,



Pierre LIOGIER

## PRÉFET DE LA MEUSE

Direction Départementale  
des Territoires

### ARRÊTÉ

**N°5246-2016-DDT-DIR du 23 mars 2016**

**concernant la subdélégation de signature en matière d'administration générale**

**Le Directeur Départemental des Territoires de la Meuse,**

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements, notamment son article 44-I ;

Vu l'arrêté du Premier en date du 3 octobre 2011 nommant Monsieur Pierre LIOGIER, Directeur Départemental des Territoires de la Meuse ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2016-608 du 21 mars 2016 donnant délégation de signature en matière d'administration générale à Monsieur Pierre LIOGIER, Directeur Départemental des Territoires de la Meuse ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre en date du 31 octobre 2011, nommant Monsieur Jean-Louis BOURDAIS, Directeur Départemental Adjoint des Territoires de la Meuse ;

Vu l'arrêté du Premier Ministre en date du 2 mars 2016, nommant Monsieur Joël VIDIER, Directeur Départemental Adjoint des Territoires de la Meuse ;

Considérant qu'il est nécessaire d'accorder des délégations de signature pour permettre une bonne administration de l'activité de la Direction Départementale des Territoires de la Meuse ;

Considérant la mise à jour de l'organigramme de la Direction Départementale des Territoires de la Meuse.

### ARRETE

#### **Article 1<sup>er</sup> : Subdélégation au Directeur Départemental Adjoint**

Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Louis BOURDAIS, Directeur Départemental Adjoint des Territoires de la Meuse à l'effet d'exercer les délégations figurant à l'article 1er de l'arrêté n° 2016-608 susvisé, à l'exclusion des délégations relatives aux contentieux (J).

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2016, subdélégation de signature est donnée à Monsieur Joël VIDIER, Directeur Départemental Adjoint des Territoires de la Meuse à l'effet d'exercer les délégations figurant à l'article 1er de l'arrêté n°2016-608 susvisé, à l'exclusion des délégations relatives aux contentieux (J).

## **Article 2 : Subdélégation aux chefs de service**

Subdélégation de signature est donnée à :

- a) Monsieur Belkacem ROUINA, chef du service Secrétariat Général (SG), à l'effet d'exercer les délégations n° A-1 à A-4 inclus, A-6, A-7, A-8-2, A-10-2, E-2 à E-4, F1, F2, J-1, J-2 et J-3, figurant à l'article 1<sup>er</sup> de la délégation préfectorale susvisée ;
- b) Monsieur Gérard AUDINOT, chef du service Urbanisme et Habitat (SUH), à l'effet d'exercer les délégations n° A6-d et A-6-t pour les agents affectés dans son service, n° A-8-2, E-2, H1, H2, H4 à H11, H13 à H20, H22 à H24, H26 à H42, H45, H46, I, J-2, figurant à l'article 1<sup>er</sup> de la délégation préfectorale susvisée ;
- c) Monsieur Laurent VARNIER, chef du service Connaissance et Développement des Territoires (SCDT), à l'effet d'exercer les délégations n° A-6-d, A-6-t pour les agents affectés dans son service, n° A-8-2, B-4, E-2, F-1, F-2, G1, G4 à G8, G18, figurant à l'article 1<sup>er</sup> de la délégation préfectorale susvisée ;
- d) Madame Séverine LABORY, chef du service Environnement (SE), à l'effet d'exercer les délégations n° A-6-d, A-6-t pour les agents affectés dans son service, n° A8-2, B, E-2, J-3-2 figurant à l'article 1<sup>er</sup> de la délégation préfectorale susvisée ;
- e) Monsieur Lucien REIGNIER, chef du service Economie Agricole (SEA), à l'effet d'exercer les délégations n° A-6-d, A-6-t pour les agents affectés dans son service, n° A-8-2, C, D, E-2 et J-3-2, figurant à l'article 1<sup>er</sup> de la délégation préfectorale susvisée.

En cas d'absence ou d'empêchement d'un chef de service, le directeur départemental des territoires désigne un intérimaire parmi les agents mentionnés à l'article 2. L'intérimaire dispose alors des mêmes délégations que le titulaire de la fonction.

## **Article 3 : Subdélégation aux chefs des unités**

Subdélégation de signature est donnée aux cadres suivants :

- Monsieur Jean-François KIRCH, chef de l'unité Conseil en Gestion et Management au SG, à l'effet d'exercer les délégations n° A-6-d pour les personnels affectés dans son unité, n°A-8-2 figurant à l'article 1<sup>er</sup> de la délégation préfectorale susvisée ;
- Monsieur Joël BAZART, chef de l'unité Affaires Juridiques au SG, à l'effet d'exercer les délégations A-6-d pour les personnels affectés dans ses unités, n° A-8-2, J figurant à l'article 1<sup>er</sup> de la délégation préfectorale susvisée ;
- Madame Claudie DUBERT, chef de l'unité Ressources Humaines au SG, à l'effet d'exercer les délégations n° A1 à A4, (à l'exclusion des nominations et recrutements), n° A-6-b à s, A-7, A-8-2 figurant à l'article 1<sup>er</sup> de la délégation préfectorale susvisée ;
- Madame Chantal POITEL, chef de l'unité Affaires Financières - Moyens Généraux au SG, à l'effet d'exercer les délégations n° A-6-d pour les personnels affectés dans son unité, n° A8-2 et E-2, F-1, H-31 figurant à l'article 1<sup>er</sup> de la délégation préfectorale susvisée ;

- Madame Sylvie GEORGES, chef du pôle ADS unité Sud Meusien au SUH, à l'effet d'exercer les délégations n° A-6-d pour les personnels affectés dans l'unité, n° A-8-2, I-5 figurant à l'article 1<sup>er</sup> de la délégation préfectorale susvisée ;
- Monsieur Stéphane FLAHAUT, chef de l'unité Planification au SUH, à l'effet d'exercer les délégations n° A-6-d, pour les personnels affectés dans son unité, n° A-8-2 et I-1 à I-4 figurant à l'article 1<sup>er</sup> de la délégation préfectorale susvisée ;
- Madame Fanny LAMBALLAIS, chef de l'unité Application du Droit des sols au SUH, à l'effet d'exercer les délégations A-6-d pour les personnels affectés dans son unité, n° A8-2 figurant à l'article 1<sup>er</sup> de la délégation préfectorale susvisée ;
- Monsieur Hubert GILLET, chef de l'unité Politique de la ville et de l'habitat indigne /Financement du logement au SUH, à l'effet d'exercer les délégations n° A-6-d pour les personnels affectés dans son unité, n° A-8-2, H-4 à H-7, H-13 à H-19, H-28, H-34 à H-38, figurant à l'article 1<sup>er</sup> de la délégation préfectorale susvisée ;
- Monsieur Xavier CLISSON, chef de l'unité Appui territorial et Sécurité au SCDT, à l'effet d'exercer les délégations n° A-6-d pour les personnels affectés dans son unité, n° A-8-2, G-4 à G-8 figurant à l'article 1<sup>er</sup> de la délégation préfectorale susvisée ;
- Monsieur Daniel CARGEMEL, responsable de l'unité Construction Durable au SCDT à l'effet d'exercer les délégations n° A-6-d pour les personnels affectés à son unité, et n° A-8-2, F-1 et F-2 figurant à l'article 1<sup>er</sup> de la délégation préfectorale susvisée ;
- Monsieur François SCHOTT, adjoint au responsable de l'unité Construction Durable au SCDT à l'effet d'exercer les délégations n° F-1 et F-2 figurant à l'article 1<sup>er</sup> de la délégation préfectorale susvisée ;
- Monsieur Bruno BUVELOT, chef de l'unité Etudes/SIG, responsable SIG au SCDT, à l'effet d'exercer les délégations n° A-6-d pour les personnels affectés à son unité, n° A-8-2 figurant à l'article 1<sup>er</sup> de la délégation préfectorale susvisée ;
- Madame Perrine BAUMANN, responsable de l'unité Développement Durable au SCDT, à l'effet d'exercer les délégations n° A-6-d pour les personnels affectés à son unité, n° A-8-2 figurant à l'article 1<sup>er</sup> de la délégation préfectorale susvisée ;
- Madame Agnès WALLERICH, responsable de l'unité Accessibilité au SCDT, à l'effet d'exercer les délégations n° A-6-d pour les personnels affectés à son unité, n° A-8-2 figurant à l'article 1<sup>er</sup> de la délégation préfectorale susvisée ;
- Monsieur Alexis BRIAT, délégué IPCSR, à l'effet d'exercer les délégations n° A-6-d et A-6-t, A-8-2 et A12 pour les personnels affectés à l'unité éducation routière/IPCSR au SCDT, figurant à l'article 1<sup>er</sup> de la délégation préfectorale susvisée ;
- Madame Fabienne BAVOUX, adjointe au délégué IPCSR, à l'effet d'exercer les délégations n° A-6-d et A-6-t, A-8-2 et A12 pour les personnels affectés à l'unité éducation routière/IPCSR au SCDT, figurant à l'article 1<sup>er</sup> de la délégation préfectorale susvisée ;
- Monsieur Bernard BILLARD, adjoint du chef du service Environnement (SE), à l'effet d'exercer les délégations n° A-6-d, A-6-t pour les agents affectés dans son service, n° A-8-2, B, E-2 figurant à l'article 1<sup>er</sup> de la délégation préfectorale susvisée ;
- Madame Sophie KLEIN, chargée de mission contrôle et démarche qualité au SE, à l'effet d'exercer la délégation B-6, figurant à l'article 1<sup>er</sup> de la délégation préfectorale susvisée ;

- Monsieur Dominique BERTON, chef de l'unité Forêt et chasse au SE, à l'effet d'exercer les délégations n° A-6-d pour les personnels affectés dans son unité, n° A-8-2, B1 et B3 figurant à l'article 1er de la délégation préfectorale susvisée ;
- Monsieur Philippe DEHAND, chef de l'unité Politiques environnementales au SE, à l'effet d'exercer les délégations n° A-6-d pour les personnels affectés dans son unité, n° A-8-2, B-7, figurant à l'article 1er de la délégation préfectorale susvisée ;
- Monsieur Michel VARIN, chef de l'unité Aides Directes et Agro-environnement au SEA, à l'effet d'exercer les délégations n° A-6-d pour les personnels affectés dans son unité, n° A-8-2, C et D-1 figurant à l'article 1er de la délégation préfectorale susvisée ;
- Monsieur Alex BOUVARD, chef de l'unité Développement des Exploitations et développement rural au SEA, à l'effet d'exercer les délégations n° A-6-d pour les personnels affectés dans son unité, n° A-8-2 et C figurant à l'article 1er de la délégation préfectorale susvisée ;
- Monsieur Philippe RIEBEL, chef de l'unité territoriale nord meusien, à l'effet d'exercer les délégations n° A-6-d pour les personnels affectés dans l'unité, n° A-8-2, figurant à l'article 1er de la délégation préfectorale susvisée.
- Monsieur Patrick HESSE, chef du pôle ADS unité nord meusien au SUH, à l'effet d'exercer les délégations n° A-6-d pour les personnels affectés dans son pôle, n° A-8-2, I-5, figurant à l'article 1er de la délégation préfectorale susvisée.

#### **Article 4 : Subdélégation aux cadres de permanence**

Subdélégation de signature est donnée aux cadres suivants :

- Monsieur Belkacem ROUINA, Secrétaire Général,
- Monsieur Gérard AUDINOT, chef du Service Urbanisme-Habitat,
- Madame Séverine LABORY chef du Service Environnement,
- Monsieur Bernard BILLARD, Adjoint au chef du Service Environnement,
- Monsieur Lucien REIGNIER, chef du Service Economie Agricole,
- Monsieur Jean-Louis MIGEON, chargé de la mission Grenelle rattachée à la Direction,
- Monsieur Xavier CLISSON, chef de l'unité Appui territorial et Sécurité au SCDT
- Monsieur Philippe DEHAND, chef de l'unité Energie, Environnement et Pollutions Diffuses au SE,
- Monsieur Jean-François KIRCH, chef de l'unité Conseil en Gestion et Management au SG,

lorsqu'ils ont été désignés pour la tenue de la permanence du service, à l'effet d'exercer les délégations n°A-6-t, A-8-2, G-1, G-4 à G-8 figurant à l'article 1er de la délégation préfectorale susvisée.



## **Article 5 : Subdélégation en cas d'absence ou d'empêchement d'un chef d'unité**

En cas d'absence ou d'empêchement des chefs d'unité visés à l'article 3, délégation de signature est donnée à :

### **SG**

- a) Monsieur Jean-François KIRCH, à l'effet d'exercer les délégations attribuées à Monsieur Joël BAZART, Madame Claudie DUBERT et Madame Chantal POITEL ;
- b) Madame Claudie DUBERT, à l'effet d'exercer les délégations attribuées à Monsieur Jean-François KIRCH, Monsieur Joël BAZART et Madame Chantal POITEL ;
- c) Madame Chantal POITEL, à l'effet d'exercer les délégations attribuées à Monsieur Jean-François KIRCH, Monsieur Joël BAZART, Madame Claudie DUBERT ;
- d) Monsieur Joël BAZART, à l'effet d'exercer les délégations attribuées à Monsieur Jean-François KIRCH, Madame Claudie DUBERT et à Madame Chantal POITEL ;

### **SUH**

- e) Monsieur Stéphane FLAHAUT, à l'effet d'exercer les délégations attribuées à Monsieur Hubert GILLET, Madame Sylvie GEORGES et à Madame Fanny LAMBALLAIS ;
- f) Monsieur Hubert GILLET, à l'effet d'exercer les délégations attribuées à Monsieur Stéphane FLAHAUT, Madame Sylvie GEORGES et à Madame Fanny LAMBALLAIS ;
- g) Madame Fanny LAMBALLAIS à l'effet d'exercer les délégations attribuées à Monsieur Stéphane FLAHAUT, Madame Sylvie GEORGES et à Monsieur Hubert GILLET ;
- h) Madame Sylvie GEORGES, à l'effet d'exercer les délégations attribuées à Monsieur Stéphane FLAHAUT, Monsieur Hubert GILLET et à Madame Fanny LAMBALLAIS ;

### **SCDT**

- i) Monsieur Daniel CARGEMEL, à l'effet d'exercer les délégations attribuées à Monsieur Xavier CLISSON et Monsieur Bruno BUVELOT ;
- j) Monsieur Bruno BUVELOT, à l'effet d'exercer les délégations attribuées à Monsieur Daniel CARGEMEL et à Monsieur Xavier CLISSON,
- k) Monsieur Xavier CLISSON, à l'effet d'exercer les délégations attribuées à Monsieur Daniel CARGEMEL et Monsieur Bruno BUVELOT ;
- l) Madame Perrine BAUMANN, à l'effet d'exercer les délégations attribuées à Madame Agnès WALLERICH ;
- m) Madame Agnès WALLERICH, à l'effet d'exercer les délégations attribuées à Madame Perrine BAUMANN ;

### **SE**

- n) Madame Sophie KLEIN à l'effet d'exercer les délégations attribuées à Monsieur Philippe DEHAND et à Monsieur Dominique BERTON ;
- o) Monsieur Philippe DEHAND, à l'effet d'exercer les délégations attribuées à Monsieur Dominique BERTON ;
- p) Monsieur Dominique BERTON, à l'effet d'exercer les délégations attribuées à Monsieur

Philippe DEHAND ;

**SEA**

- q) Monsieur Alex BOUVARD à l'effet d'exercer les délégations attribuées à Monsieur Michel VARIN ;
- r) Monsieur Michel VARIN, à l'effet d'exercer les délégations attribuées à Monsieur Alex BOUVARD ;

**Unité Territoriale Nord Meusien**

- s) Monsieur Patrick HESSE, à l'effet d'exercer les délégations attribuées à Monsieur Philippe RIEBEL ;
- t) Monsieur Philippe RIEBEL, à l'effet d'exercer les délégations attribuées à Monsieur Patrick HESSE ;

**Article 6 : Abrogation de l'ancien arrêté**

L'arrêté n° 2016-5047 du 5 janvier 2016 concernant la subdélégation de signature en matière d'administration générale est abrogé.

**Article 7 : Publication**

Le secrétaire général de la Direction Départementale des Territoires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Meuse.

**Article 8 : Voie et délai de recours**

La présente décision peut être contestée dans les deux mois qui suivent la date de publication au Recueil des Actes Administratifs du Département de la Meuse.

À cet effet, il est possible de saisir le tribunal administratif de Nancy – 5, place de la Carrière – Case Officielle n°38 – 54 036 NANCY cedex pour un recours contentieux. Il est également possible de former un recours gracieux préalable auprès de la préfecture de la Meuse.

Fait à Bar-le-Duc, le **23 MARS 2016**



Pierre LIOGIER



**Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de la Meuse**

**Arrêté Préfectoral N° DDCSPP n° 2016-0036  
attribuant l'habilitation sanitaire à Mr RAUCROIX Philippe-Alexandre**

**Le Préfet de la Meuse,  
Chevalier de la Légion d'Honneur  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite,**

Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L.203-1 à L.203-7, L.223-6, R.203-1 à R.203-15, R.242-33 ;

Vu l'arrêté ministériel du 23 juillet 2012 relatif aux conditions d'exercice du vétérinaire sanitaire ;

Vu le décret du 12 novembre 2014 portant nomination de M. Jean-Michel MOUGARD, Préfet de la Meuse ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2014-3979 du 1er décembre 2014 portant délégation de signature à M. Laurent DLEVAQUE, directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Meuse ;

Vu l'attestation de suivi à la formation préalable à l'obtention de l'habilitation sanitaire pour la session du 05 au 09 octobre 2015 présentée par le Docteur RAUCROIX Philippe-Alexandre le 17 mars 2016 ;

Considérant que le Docteur RAUCROIX Philippe-Alexandre remplit les conditions permettant l'attribution de l'habilitation en tant que vétérinaire sanitaire ;

Sur la proposition du directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Meuse ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup> :**

L'habilitation sanitaire prévue à l'article L. 203-1 du code rural et de la pêche maritime susvisé est attribuée pour une durée de cinq ans à Monsieur RAUCROIX Philippe-Alexandre, docteur vétérinaire administrativement domicilié à la clinique vétérinaire Saint-François à VERDUN pour les départements de la Meuse et de la Meurthe-et-Moselle.

**Article 2 :**

Cette habilitation sanitaire est renouvelable par périodes de cinq années tacitement reconduites sous réserve que le vétérinaire sanitaire justifie à l'issue de chaque période de cinq ans, auprès du préfet de la Meuse, du respect de ses obligations de formation continue prévues à l'article R. 203-12 du code rural et de la pêche maritime.

### Article 3 :

Le **Docteur Vétérinaire RAUCROIX Philippe-Alexandre**, s'engage à respecter les prescriptions techniques, administratives et le cas échéant financières de mise en œuvre des mesures de prévention, de surveillance ou de lutte prescrites par l'autorité administrative et des opérations de police sanitaire exécutées en application de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

### Article 4 :

Le **Docteur Vétérinaire RAUCROIX Philippe-Alexandre** pourra être appelé par le préfet de ses départements d'exercice pour la réalisation d'opérations de police sanitaire au sein des lieux de détention d'animaux ou des établissements pour lesquels il a été désigné vétérinaire sanitaire. Il sera tenu de concourir à ces opérations en application des dispositions de l'article L. 203-7 du code rural et de la pêche maritime.

### Article 5 :

Tout manquement ou faute commis dans l'exercice de la présente habilitation sanitaire entraînera l'application des dispositions prévues aux articles R. 203-15, R. 228-6 et suivants du code rural et de la pêche maritime.

### Article 6 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nancy - 5 place de la Carrière – 54036 Nancy cedex dans un délai de deux mois à compter de la date de notification.

### Article 7 :

Le présent arrêté sera versé au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Meuse.

### Article 8 :

Le secrétaire général de la préfecture et le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Meuse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Bar Le Duc, le 23 MARS 2016

Pour le Préfet de la Meuse et par délégation,  
le directeur départemental de la cohésion sociale  
et de la protection des populations,



Laurent DLÉVAQUE